

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	12 629 363	10 530 191
Chiffre d'affaires net	12 629 363	10 530 191
Dont à l'exportation	10 739 169	8 684 319
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		16 466
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		1 506
Autres produits	181	1 831
Total I	12 629 544	10 549 993
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 975 239	9 205 529
Impôts, taxes et versements assimilés	35 290	38 210
Salaires et traitements	849 862	733 188
Charges sociales	350 404	313 992
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15 624	23 169
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	7 710	77 301
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	20	21
Total II	12 234 149	10 391 408
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	395 395	158 585
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 044	3 976
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	88 361	57 290
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	89 405	61 266
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	12 334	7 655
Différences négatives de change	51 310	20 589
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	63 644	28 244
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	25 761	33 022
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	421 156	191 607

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	24 200	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	24 200	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9 887	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	9 887	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	14 313	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	97 593	
Total des produits (I+III+V+VII)	12 743 149	10 611 260
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 405 273	10 419 653
BENEFICE OU PERTE	337 876	191 607
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Cargoport

540 rue des Pays-Bas

69125 COLOMBIER SAUENIEU

440 606 606 RCS LYON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 13 AVRIL 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIÈME DÉCISION :

Proposition d'affectation du résultat :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 337.876,04 €, de la manière suivante :

- A l'apurement du compte « report à nouveau », la somme de 124.784,70 €,
- A la réserve légale, la somme de 10.655,00 €,
- A titre de dividendes, la somme de 100.000 €,
- Et le solde au compte « autres réserves », soit la somme de 102.436,34 €.

Les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation du résultat votée et adoptée :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 337.876,04 €, de la manière suivante :

- A l'apurement du compte « report à nouveau », la somme de 124.784,70 €,
- A la réserve légale, la somme de 10.655,00 €,
- A titre de dividendes, la somme de 100.000 €,
- Et le solde au compte « autres réserves », soit la somme de 102.436,34 €.

Les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation certifiée conforme,


Pour la société a. hartrodt (Midlands) Ltd
Associé unique
Felix WENZEL


Jens ROEMER
Président

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.HARTRODT FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 749 786 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 337 876 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle la société prévoit de retirer un avantage économique futur.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le taux de provision retenu est déterminé en fonction du dépassement des dates d'échéances.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	20 600			20 600
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 356			18 356
Immobilisations incorporelles	38 956			38 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 676			14 676
- Matériel de transport	86 982		53 323	33 659
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 045		1 373	60 672
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	163 702		54 696	109 006
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 868			9 868
Immobilisations financières	9 868			9 868
ACTIF IMMOBILISE	212 526		54 696	157 829

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	20 600

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 356			18 356
Immobilisations incorporelles	18 356			18 356
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 941	1 735		14 676
- Matériel de transport	67 652	9 443	43 436	33 659
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 034	4 446	1 373	53 107
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 627	15 624	44 809	101 441
ACTIF IMMOBILISE	148 983	15 624	44 809	119 797

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 237 776 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 868		9 868
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 158 483	2 158 483	
Autres	47 360	47 360	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 065	22 065	
Total	2 237 776	2 227 908	9 868
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN.AVOIRS A RECEVOIR	4 378
Total	4 378

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Société mère consolidante: La société A.HARTRODT Midlands UK - Middlesex TW14 OPZ-Grande Bretagne.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 776 729 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 401 135	1 401 135		
Dettes fiscales et sociales	327 163	327 163		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 431	48 431		
Produits constatés d'avance				
Total	1 776 729	1 776 729		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
ENTRETIEN	61 541
ENTRETIEN REPARATIONS	460
COMMISSIONS	7 534
HONORAIRES	23 941
DIVERS	1 296
LOCATIONS MOBILIERES	1 291
FRAIS TELECOMMUNICATION	993
CONGES A PAYER	64 924
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	27 502
TAXE APPRENTISSAGE	748
FORMATION CONTINUE	4 153
T.V.S	1 877
Total	196 258

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	22 065		
Total	22 065		

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Cargoport

540 rue des Pays-Bas

69125 COLOMBIER SAUGNIEU

440 606 606 RCS LYON

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Documents certifiés conformes,


Jens ROEMER
Président



Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 356	18 356		
Fonds commercial (1)	20 600		20 600	20 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	109 006	101 441	7 565	33 075
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 868		9 868	9 868
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	157 829	119 797	38 032	63 543
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 158 483	250 860	1 907 623	2 708 355
Autres créances	47 360		47 360	54 424
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	734 706		734 706	130 845
Charges constatées d'avance (3)	22 065		22 065	18 466
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 962 614	250 860	2 711 754	2 912 090
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 120 443	370 657	2 749 786	2 975 632
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 966	9 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-124 785	-316 392
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	337 876	191 607
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	973 057	635 181
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		194 113
Emprunts et dettes financières diverses (3)		250 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 401 135	1 594 077
Dettes fiscales et sociales	327 163	254 006
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	48 431	48 255
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 776 729	2 340 451
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 749 786	2 975 632
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 776 729	2 340 451
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		194 113
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A. HARTRODT FRANCE

Société par Actions Simplifiée
540, rue des Pays-bas
69125 COLOMBIER-SAUGNIEU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A. HARTRODT FRANCE

Société par Actions Simplifiée
540, rue des Pays-bas
69125 COLOMBIER-SAUGNIEU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. HARTRODT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

Signé électroniquement le 27/03/2023 par
Bruno AUGUIER

 Signed with
universign



Bruno AUGUIER